

DOCUMENT ANNEXE

PAIEMENT FRACTIONNÉ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le paiement fractionné peut faciliter le règlement des frais de pension avec un échelonnement tout au long de l'année scolaire, selon l'échéancier suivant :

Trimestre concerné	Dates de prélèvement	Montants prélevés		
		DP 4 jours	DP 5 jours	INTERNES
Trimestre 1	10/11/2025	57.00 €	71.17 €	190.17 €
	10/12/2025	57.00 €	71.17 €	190.17 €
	10/01/2026	57.00 €	71.16 €	190.16 €
Trimestre 2	10/02/2026	49.00 €	61.00 €	163.00 €
	10/03/2026	49.00 €	61.00 €	163.00 €
	10/04/2026	49.00 €	61.00 €	163.00 €
Trimestre 3	10/05/2026	40.70 €	51.17 €	135.75 €
	10/06/2026	40.70 €	51.17 €	135.75 €
	10/07/2026	40.60 €	51.16 €	135.75 €
TARIF ANNUEL		440.00 €	550.00 €	1466.75 €

Un avis des sommes à payer est envoyé automatiquement en début de trimestre à toutes les familles via l'adresse : Opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr

Si vous souhaitez bénéficier de ce moyen de paiement, je vous invite à retourner par mail (adresse : Geraldine.Bertevas@ac-toulouse.fr), le **mandat de prélèvement ci-joint**, complété et signé, accompagné de votre relevé d'identité bancaire **au plus tard le lundi 15 septembre 2025**.

Les montants prélevés sont donnés à titre indicatif, la Région Occitanie étant susceptible de modifier ses tarifs au 1^{er} janvier 2026. Par ailleurs, des remises d'ordre peuvent être accordées aux familles au cours de l'année (stages, voyages, maladie...), dans ce cas, le prélèvement automatique de fin de trimestre est ajusté.